

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de **PEYRILHAC**, dûment convoqué le 16 septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni le lundi 23 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie sous la présidence, de **Claude COMPAIN, Maire**.

Etaient présents : Claude COMPAIN, Nathalie FONTAINE, Jean-Paul PERRAUDIN, Cécile LAGRANGE, Eric GROS, Christelle BARRAUD, Guillaume ROYER, Sandrine REIX, Gaëlle BURLLOT, Jérémy ROUX, Marcel BAYLE, Pierrette RIFFAUD

Représentés : Raymond DARDILLAC par Nathalie FONTAINE
Lucien GROS par Eric GROS

Absent :

Excusés : Laure TEIXEIRA

Secrétaire : Sandrine REIX

- *Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024*

DECISIONS

- *SIEPEA : changement d'adresse du siège du syndicat*
- *Demandes de subvention à l'Etat et au Département pour 2025*
- *Instauration du Compte Epargne Temps (CET) dans la collectivité*

INFORMATIONS

- *Rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics gérés par Limoges Métropole*
- *Travaux de voirie*
- *Manifestations de fin d'année*
- *Courrier du Préfet au sujet de l'enquête publique concernant le projet de la société T'Rhéa*
- *PLUI – état d'avancement*
- *Questions diverses*

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2024

Ce procès-verbal suscite deux remarques de la part du Maire : la première concerne le paragraphe relatif à la décision modificative pour le versement d'une subvention à l'association APPELAP. La phrase du troisième paragraphe est modifiée comme suit : « le Maire et les Adjointes en ont parlé en réunion et souhaiteraient verser une subvention, à caractère exceptionnel du fait de la réception tardive de la demande, d'un montant identique à celui de 2023 [...] »

La seconde concerne le point relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public. Le Maire demande que soit rajouté, à la suite des horaires d'extinction « à compter du 1^{er} septembre 2024 ».

Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Le Maire propose de débiter la séance par les informations. L'assemblée est d'accord.

INFORMATIONS

Rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics gérés par Limoges Métropole

Le Maire indique que le courrier de Limoges Métropole concernant cette information a été transmis aux élus avec leur convocation.

Travaux de voirie

Place de l'église : le Maire signale que les travaux ont été repris sur l'arrière de la place car des malfaçons étaient apparues.

Trottoirs rue du Général Martial Bardet et rue du 19 mars 1962 : le Maire explique que les travaux débiteront le 08 octobre prochain et seront réalisés par la société EUROVIA.

Manifestations de fin d'année

09 novembre à 10h : réunion d'information sur la sécurité pour les habitants, organisé à l'initiative de M. CORMIER, habitant du bourg et ancien gendarme.

Entre le 06 et le 08 décembre : distribution des colis aux aînés

14 décembre : goûter des aînés

Courrier du Préfet au sujet de l'enquête publique concernant le projet T'Rhéa

Le Préfet a transmis par courrier le 12 septembre un arrêté indiquant que « le point de départ du délai de 2 mois de la phase de décision après clôture de l'enquête est reporté à la date de clôture de l'enquête complémentaire demandée par la SAS T'Rhéa, dont l'instruction est en cours.

Cette enquête complémentaire portera sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement des modifications apportées à sa demande d'autorisation pour la création d'un centre d'engraissement de bovins Terres de Chavaignac sur les Communes de Peyrilhac et Nieul. »

Il est donné lecture de l'intégralité de l'arrêté préfectoral.

Marcel BAYLE souligne le fait que les dates ne sont pas connues. Il demande si la collectivité pourrait demander à la DREAL le contenu des documents complémentaires transmis par T'Rhéa, en cas de non réponse la collectivité pourrait s'adresser directement à la société.

Eric GROS et Pierrette RIFFAUD pensent que la Commune pourrait attendre la mise en enquête. Cécile LAGRANGE estime qu'étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui inquiète la population, la collectivité peut demander.

PLUI – état d'avancement

Le Maire laisse la parole à Cécile LAGRANGE qui représente Peyrilhac auprès de Limoges Métropole dans ce dossier. Elle indique que le calendrier fixé est pour le moment respecté. Le travail de diagnostic du territoire et la définition des orientations devraient être achevé en 2025 pour validation avant les élections locales de 2026.

Cécile LAGRANGE indique avoir assisté à plusieurs ateliers de travail (certains sont à destination des élus, d'autres pour les techniciens, Magali TURPIN représente la collectivité).

La concertation avec le public a lieu en continu (par courrier, dans les registres déposés au siège la Limoges Métropole et dans les mairies des communes membres, par mail, pendant les réunions publiques), les informations seront mises en ligne sur l'application mobile Panneaupocket. Des ateliers destinés aux habitants sont programmés. Un site internet dédié est accessible à tous : plui.limoges-metropole.fr.

Eric GROS demande si beaucoup de choses vont changer. Cécile LAGRANGE explique les nouvelles règles concernant l'artificialisation des sols.

Pierrette RIFFAUD demande si, en parallèle, il y a des projets de réhabilitation de l'existant. Nathalie FONTAINE estime que la nouvelle législation devrait inciter les personnes à utiliser ces logements vacants. Cécile LAGRANGE indique que des opérations sont menées dans les centres-villes, elles sont coûteuses pour les collectivités.

Le Maire expose la possibilité de la mise en place d'une taxe sur les logements vacants.

Accès PMR de la mairie

La clôture des offres avait lieu ce jour à 17h00. Malgré le retrait de vingt dossiers, une seule offre a été déposée.

Zone d'activité de l'Aqueduc

Une entreprise de signalétique va s'installer. Marcel BAYLE demande combien il y a de salariés. Le Maire ne sait plus. Il s'agit d'une entreprise actuellement basée à Saint-Gence et qui travaille sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Mobilier urbain

Le nouveau jeu prévu pour l'esplanade de Larraga doit être livré semaine 43 (21 octobre). L'ancien a été démonté. Ce sont les agents du service technique qui se chargent de ces travaux.

Terrain route de Saint-Gence

Le Maire et Jean-Paul PERRAUDIN ont rencontré la propriétaire d'un grand terrain situé route de Saint-Gence dans le Bourg afin de discuter avec elle de l'éventualité de se porter acquéreur de son bien.

Questions diverses

Le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public.

L'un d'eux indique, concernant le projet de la société T'Rhéa, que plusieurs associations ont demandé un rendez-vous avec M. le Préfet pour faire valoir leurs arguments.

Le Maire reprend la parole.

Il signale :

- Le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne va mener une opération de nettoyage du ruisseau de la Chambarière (au Sud-Est de la Commune) dans le mois d'octobre ;

- Les recettes des amendes sur le territoire de Limoges Métropole sera reversé aux communes sur leurs enveloppes « voirie ». Pour Peyrilhac, ce sont 7 000 € qui viendront s'ajouter à cette enveloppe globale.

DECISIONS

SIEPEA : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Suite à la création du nouveau pôle enfance, le SIEPEA a délibéré le 11 juillet dernier sur le changement d'adresse de son siège social. Cette modification induit une modification des statuts de la collectivité. Il est demandé aux conseils municipaux d'approuver cette modification. L'article 3 est à présent rédigé comme suit : « le siège social du syndicat est fixé 7 rue Jean Giraudoux à Saint-Gence (87510) ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de l'intercommunalité.

Le Maire donne la parole à Nathalie FONTAINE. Elle rappelle que l'inauguration du pôle enfance aura lieu le samedi matin 05 octobre prochain, l'après-midi des portes ouvertes auront lieu.

Toutes les entités sont en fonctionnement : les services administratifs, depuis juillet, la crèche et le RPE depuis août et l'ALSH depuis le 04 septembre.

Marcel BAYLE demande si le problème des anti pinces-doigts est résolu. Nathalie indique que c'est le cas. Un appel d'offres a été relancé car l'entreprise de serrurerie chargée du chantier a fait faillite avant la fin de son engagement.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET AU DEPARTEMENT POUR 2025

Comme vous le savez, la programmation des travaux d'investissement à réaliser l'année prochaine doit se faire dès à présent. Les demandes de subventions devant être déposées avant le 1^{er} octobre pour le Conseil Départemental et en décembre pour l'Etat.

Voici les travaux pour lesquels le Maire propose de demander des subventions pour la programmation 2025 :
Pour le Département et pour l'Etat :

- Réfection du mur d'enceinte du cimetière :

Ce mur présente d'importantes faiblesses dans sa structure à de nombreux endroits. Des pierres sont déjà tombées par endroits.

En prévision de cette demande, il a été demandé un devis à l'association les Chantiers des Chemins Jacquaires. Il s'agit d'une association d'insertion locale.

Le montant du devis pour la réfection de l'intégralité de l'enceinte est de 41 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de demander des subventions au Département et à l'Etat pour ce projet.

- Installation d'une alarme à l'école dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) :

Le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un plan de sécurité civile mis en place, depuis 2002, dans les écoles françaises en cas d'alerte à une catastrophe comme un incendie, une inondation, un accident industriel ou un risque d'attentat-intrusion.

Depuis 2015, le PPMS est obligatoire dans tous les établissements scolaires. Des exercices d'entraînement ont lieu tous les ans, sous la responsabilité des directeurs des équipements. Des PPMS unifiés doivent être mis en place avant la rentrée de septembre 2028. Ils concernent à la fois les risques majeurs (naturels et technologiques) et les risques liés aux attentats et intrusions.

L'école dispose uniquement d'une alarme incendie et de corne de brume à actionner pour l'ensemble des autres risques.

Un devis a été demandé à la société Bodet Time. Il s'élève à 5 951.00 € HT (sans les options).

Guillaume ROYER indique que l'entreprise DEGOIS de Limoges doit proposer ce type d'équipement.

Le Maire signale que l'alarme incendie actuelle va être remplacée dans les semaines qui viennent par un système plus efficient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de demander des subventions au Département et à l'Etat pour ce projet.

INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LA COLLECTIVITE

Le Maire explique que les agents territoriaux peuvent demander à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps.

Comme indiqué dans le projet de délibération qui a été transmis aux élus, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture de ce compte épargne temps ainsi que sur les modalités de son utilisation par l'agent.

Dans la collectivité, il est proposé la possibilité de report des congés annuels et des jours de fractionnement ainsi que des heures supplémentaires.

Les projets de documents qui ont été envoyés ont été transmis au Comité Social Territorial qui doit rendre son avis sur cette question. La réunion a eu lieu le 19 septembre dernier, la collectivité n'a pas encore le retour.

Le Maire demande aux élus s'ils ont des questions sur les documents qui leur ont été transmis.

Eric GROS demande s'il y a des clauses particulières pour l'utiliser. Jérémie ROUX indique que ce n'est pas le cas, si rien de particulier n'est indiqué, c'est le cadre de la loi qui s'applique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'instauration d'un Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2025 dans les conditions indiquées.

L'ordre du jour est épuisé, le Maire demande aux élus s'ils ont d'autres éléments à ajouter.

Marcel BAYLE a une question concernant la définition des zones calmes qui fait partie des thématiques qui seront abordées lors du prochain conseil communautaire.

Eric GROS félicite les équipes qui entretiennent le cimetière, il est très bien entretenu.

Le Maire signale que les deux jardinières situées au niveau des places de stationnement rue Léo Lagrange ont été volées.

Cécile LAGRANGE indique que Limoges Métropole apportera un soutien financier à la commune pour l'achat de l'écran de vidéo projection ainsi que pour l'acquisition de petit matériel de cuisine.

Cécile LAGRANGE signale également que la collectivité a, afin de développer l'utilisation des produits bio à la cantine, adhéré au programme européen « lait et fruits et l'école ».

Fin de séance : 20h45.